

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie
.....
MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
.....
SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE
.....
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland
.....
MINISTRY OF MINES, INDUSTRY
AND TECHNOLOGICAL DEVELOPMENT
.....
SECRETARIAT GENERAL
.....
DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS
.....
SUB-DEPARTMENT OF BUDGET, EQUIPMENT
AND MAINTENANCE
.....
PUBLIC CONTRACTS SERVICE
.....

DECISION 000014/D/MINMIDT/SG/DAG/SDBMM/SMP/2026 DU 12 AOUT 2026
PORTANT ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE
D'URGENCE N°000017/AONO/MINMIDT/CIPM/2026 DU 21 JUILLET 2026 RELATIF A
L'ACQUISITION DU MOBILIER DE BUREAU POUR LES SERVICES DU MINMIDT

LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans les Finances Publiques ;
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres entités publiques ;
Vu la loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026 ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2025/01081/PM du 17 juin 2025 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets et programmes d'investissement public ;
Vu la circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
Vu la circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
Vu le Dossier d'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence N°000017/AONO/MINMIDT/CIPM/2026 du 21 juillet 2026 relatif à l'acquisition du mobilier de bureau pour les services du MINMIDT.

DECIDE :

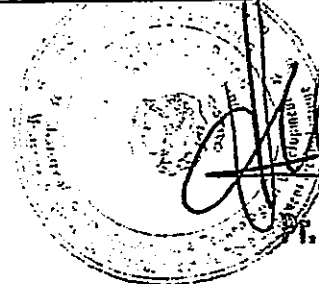
Article 1^{er}- l'Appel d'Offres National ouvert en procédure d'urgence N°000017/AONO/MINMIDT/CIPM/2026 du 21 juillet 2026 relatif à l'acquisition du mobilier de bureau pour les services du MINMIDT est annulé.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 12 AOUT 2026

Copies:
- MINMAP;
- ARMP;
- CIPM/MINMIDT.

**LE MINISTRE DES MINES, DE L'INDUSTRIE
ET DU DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE (ai)**



Dr. FUL CALISTUS Gentry